

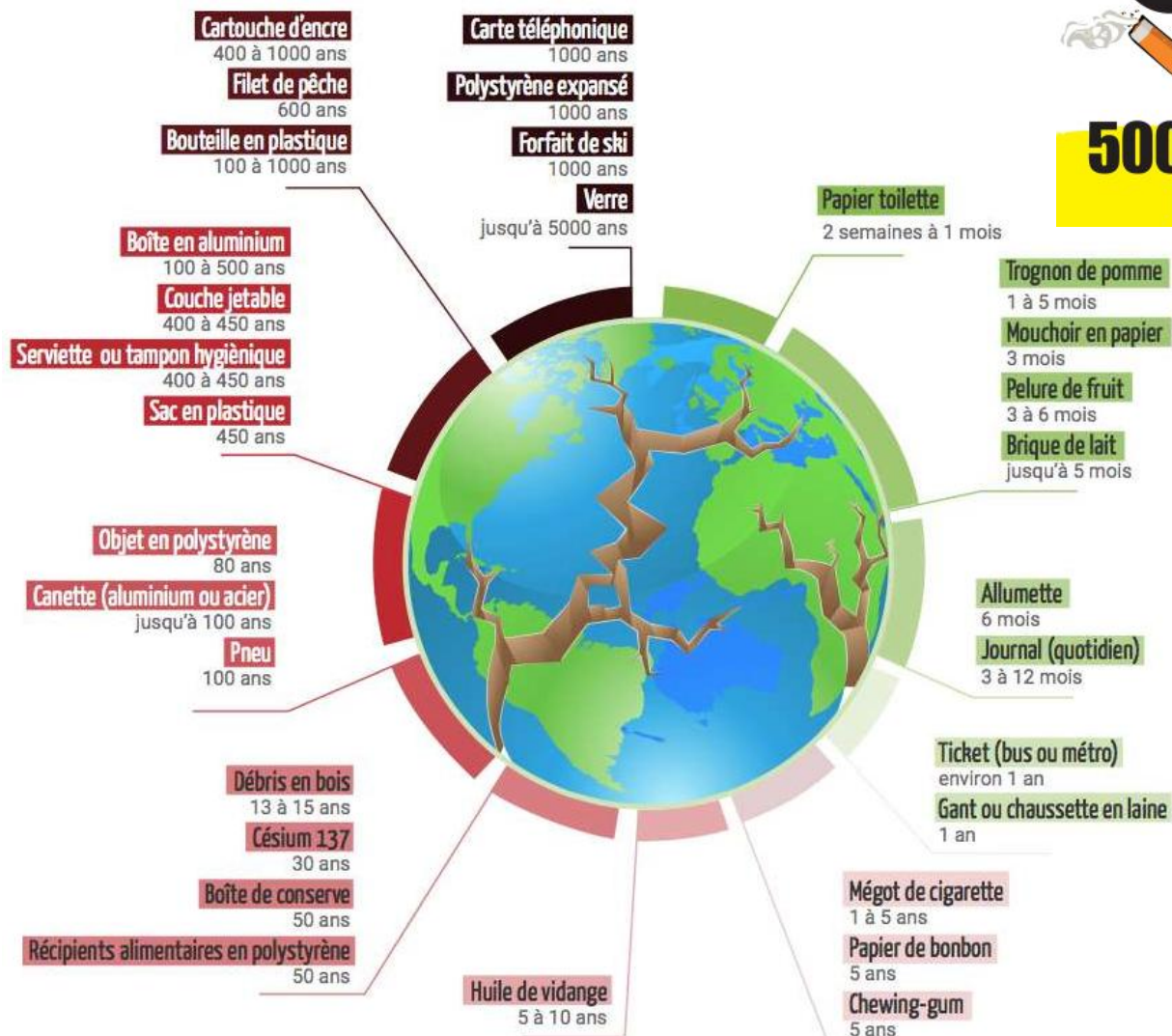
➤ Déchets et mégots de cigarettes :

Depuis plusieurs années, certains abris-bus, lieux publics (Escaliers de la Mairie, Place, Parking) et des points de collectes des ordures ménagères sont régulièrement souillés par des déchets et des mégots de cigarettes alors qu'il y a des poubelles à disposition.

Pour rappel, les dégradations, le vandalisme sur les biens publics et le dépôt de déchets sont passibles d'une amende et d'un travail d'intérêt général. Ces peines peuvent être aggravées selon l'importance des dommages causés.



Temps qu'il faut pour qu'un déchet se désagrège dans la nature :



500 L. D'EAU POLLUÉE